



CORPORATE ASSISTANCE

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Le dernier chiffre d'affaires annuel consolidé de l'entreprise (y compris ses filiales) ne dépasse pas 500 millions d'euros,**
- **L'entreprise et/ou ses filiales ne sont pas cotées en Bourse,**
- **L'entreprise n'a pas de filiales immatriculées aux Etats-Unis d'Amérique,**
- **Les effectifs annuels consolidés de l'entreprise (y compris ses filiales) ne dépassent pas 1000 employés,**
- **L'entreprise et ses filiales n'ont pas les activités (même à titre accessoire) et/ou statuts suivants :**
 - Etablissement, organisme et collectivité public (y compris EPIC et EPA) ;
 - Club de sport professionnel ;
 - Cabinet de recrutement ou société de travail temporaire ;
 - Agent immobilier ;
 - Institution financière (intermédiaire financier ou d'assurances, mutuelle, banque, compagnie d'assurance, gestionnaire d'actifs, conseiller en investissements financiers, société de capital risque).
- **Les effectifs annuels consolidés de l'entreprise (y compris ses filiales) n'ont pas évolué à la hausse ou à la baisse de plus de 25% par an au cours des 3 dernières années,**
- **L'entreprise, ses filiales, et/ou leurs dirigeants n'ont pas fait l'objet de réclamations amiables ou judiciaires suite à une violation sociale dont le montant cumulé des transactions ou condamnations y compris frais de défense, a dépassé 10000 euros au cours des 3 dernières années.**
- **L'entreprise, ses filiales et/ou leurs dirigeants n'ont pas connaissance de faits ou de circonstances susceptibles de déclencher la garantie de la police Employeur jointe au présent Bulletin de Souscription.**